

LUNDI LE 7 JUIN 2021

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 7 juin deux mille vingt et un (2021), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Julie Bibeau	Siège no. 3
Murielle L. Lessard	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.

Assiste également à la séance, Madame Isabelle Plante directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

114-06-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PROCÈS-VERBAUX

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mai 2021
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2021

3. CORRESPONDANCE

- 1) MAMAH – Partage de la croissance d'un point de la TVQ
- 2) Enercycle – Communiqué sur les bacs bruns
- 3) Commission municipale – Audit de conformité
- 4) OBVRLY – Assemblée générale annuelle

4. Période de questions

5. ADMINISTRATION

- 1) Adoption des dépenses de mai 2021
- 2) Rapport de la secrétaire-trésorière sur les recettes et dépenses au 31 mai 2021
- 3) Fermeture du bureau – Vacances
- 4) Radiation du solde pour le lot 5 569 509
- 5) Radiation du solde pour le lot 5 749 693
- 6) Infotech – Formation SYGEM
- 7) Adoption du règlement 303-21 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
- 8) Cercle de Fermières – Demande d'aide financière
- 9) École secondaire l'Escale – Demande d'aide financière
- 10) Comité ZIP Lac St-Pierre – Demande d'aide financière
- 11) Appartenance Mauricie – Calendrier 2022
- 12) Achat d'un ordinateur portable et fil HDMI
- 13) Infotech – Achat du module Sygem - Élections

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 1) Service Incendie - Règlement sur le feu vert
- 2) Service Incendie – Rapport des activités MRC
- 3) Service Incendie - Démission de Stéphane Branchaud
- 4) Service Incendie – Embauche de Christine Bergeron
- 5) Rapport et suivi du 2280, rang St-Charles

7. TRANSPORT/VOIRIE

- 1) MTQ – Déviation vers le rang St-Charles Nord
- 2) Travaux Tournesol 2020 - Recommandation de paiement

8. URBANISME

- 1) CPTAQ – Les entreprises C. Arsenault
- 2) CPTAQ – Lot

9. ENVIRONNEMENT

- 1) Pétition pour branchement au réseau d'aqueduc
- 2) Demande au ministère de l'Environnement pour inspection des bords de chemins

10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

- 1) Demande du groupe de shuffleboard
- 2) Demande du Cercle de Fermières
- 3) Bibliothèque – Projet CALQ

11) AFFAIRES NOUVELLES

- 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
- 2) Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

12) Période de questions

13) CLÔTURE DE LA SESSION

PROCÈS-VERBAUX

115-06-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

116-06-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

117-06-21

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) MAMH – Partage de la croissance d'un point de la TVQ
- 2) Enercycle – Communiqué sur les bacs bruns
- 3) Commission municipale – Audit de conformité
- 4) OBVRLY – Assemblée générale annuelle

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

118-06-21

ADOPTION DES DÉPENSES DE MAI 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 202100166 à 202100209 inclusivement totalisant un montant de 68 723,69 \$ et les salaires de mai au montant de 17 452,34 \$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

119-06-21

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 MAI 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 mai 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

120-06-21

FERMETURE DU BUREAU – VACANCES

CONSIDÉRANT QUE les vacances de constructions sont du 18 au 31 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la fermeture du bureau municipal du 18 au 31 juillet 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

121-06-21

RADIATION DU SOLDE POUR LE LOT 5 569 509

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 569 509 a été vendu en vente pour taxes en septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs années sont dû à la Municipalité et que la Municipalité ne peut réclamer plus de 3 ans en vertu de l'article 985 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse la radiation du solde dû au montant de 1 716,20\$ du lot 5 569 509.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

122-06-21

RADIATION DU SOLDE POUR LE LOT 5 749 693

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 749 693 a été vendu en vente pour taxes en septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le solde dû est inférieur à 5,00\$ et que Justice Québec ne remboursera pas le montant à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse la radiation du solde dû au montant de 3,02\$ du lot 5 749 693.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

5.6

INFOTECH – FORMATION SYGEM

CONSIDÉRANT QU'Infotech donne une formation en ligne sur les nouvelles procédures et nouveautés du logiciel, apprendre différents trucs et astuces sur l'utilisation de Sygem;

CONSIDÉRANT QUE la formation se donne en juillet;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la directrice générale à faire l'inscription de Madame Fannie Trudel au coût de 245,00 \$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

124-06-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT 303-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le Règlement numéro 287-18 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 14 janvier 2019, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME LA CONSEILLÈRE DORIS JETTÉ

ET APPUYÉ PAR : MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BERGERON

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

1.L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

2.Le Règlement numéro 287-18 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 ET 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La mairesse demande le vote.
Le règlement est adopté à l'unanimité.

125-06-21

CERCLE DE FERMIERES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution # 269-12-19 concernant l'aide financière versée aux organismes de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande d'aide financière du Cercle de Fermières de Sainte-Angèle-de-Prémont. D'autre part, le Conseil versera la somme de 200\$ pour l'année 2021.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

126-06-21

ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la campagne de financement 2021 de l'École secondaire l'Escale. D'autre part, le conseil ne donne pas suite.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

127-06-21

COMITÉ ZIP LAC ST-PIERRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la demande du comité ZIP du Lac St-Pierre et ne donne pas suite.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

128-06-21

APPARTENANCE MAURICIE – CALENDRIER 2022

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse l'achat de 5 calendriers 2022 au coût de 10\$ chacun auprès de « Appartenance Mauricie, Société d'histoire Régionale ».

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

129-06-21

ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE ET FIL HDMI

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de rechange ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT QU'il y a beaucoup de rencontres par visioconférence dû à la COVID-19;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse l'acquisition d'un ordinateur portable, d'un fil HDMI et accessoires nécessaires à l'utilisation. La dépense sera prise à même le compte de COVID-19.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

130-06-21

INFOTECH – ACHAT DU MODULE ÉLECTIONS

CONSIDÉRANT QUE des élections auront lieu en novembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'Infotech offre le module Élections au coût de 2 950\$ plus taxes, installation et formation incluses;

CONSIDÉRANT QUE le module permet d'intégrer les données du DGEQ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la directrice générale à faire l'achat du module Élections au coût de 2 950\$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

131-06-21

SERVICE INCENDIE – RÈGLEMENT SUR LE FEU VERT

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du règlement sur le feu vert et ne juge pas nécessaire d'adhérer pour le moment.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

132-06-21

SERVICE INCENDIE – RAPPORT DES ACTIVITÉS MRC

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Maskinongé a été adopté le 8 août 2018 par la résolution numéro 250/08/18;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie Chapitre S-3.4 stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un Schéma de couverture de risques incendie doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond, appuyé par Madame la conseillère Julie Bibeau et unanimement résolu d'autoriser le dépôt du rapport d'activités incendie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

133-06-21

SERVICE INCENDIE – DÉMISSION DE STÉPHANE BRANCHAUD

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la démission de M. Stéphane Branchaud. D'autre part, le conseil accepte la démission et fera parvenir une lettre de remerciement pour ses 9 ans de service.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

134-06-21

SERVICE INCENDIE – EMBAUCHE DE CHRISTINE BERGERON

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse l'embauche de Madame Christine Bergeron comme pompière volontaire au service des incendies de Sainte-Angèle-de-Prémont. De plus, le conseil autorise le Directeur des Incendies à faire suivre la formation nécessaire à cette pompière après le délai prescrit.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

135-06-21

RAPPORT ET SUIVI DU LOT 5 334 651

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport de M. Denis Bergeron pour l'intervention au lot 5 334 651 le 21 mai 2021. M. Bergeron, directeur incendie, mentionne qu'aucun permis de rénovation ne doit être remis pour ce bâtiment.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

136-06-21

MTQ – DÉVIATION VERS ST-CHARLES NORD

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports fera des travaux après le coin des routes 349 et 350 à Saint-Paulin qui entrainera une fermeture complète d'une partie de la route 349;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se réaliseront à partir du 9 août 2021 pour une période de 3 semaines;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports demande l'autorisation de faire le chemin de détour par le rang St-Charles Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le ministère des Transports à faire la déviation vers St-Charles Nord. De plus, une visite sera faite avec M. Claude Lessard avant et après la fermeture pour vérifier l'état de la chaussée.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

137-06-21

TRAVAUX TOURNESOL 2020 - RECOMMANDATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT les travaux d'asphaltage du rang Tournesol en 2020;

CONSIDÉRANT QUE suite à une imperfection de la chaussée, l'ingénieur a vérifié l'état après le gel/dégel du printemps;

CONSIDÉRANT QU'une retenue de 5% était payable après le printemps 2021;

CONSIDÉRANT QUE la retenue est de 4 072,77\$;

CONSIDÉRANT QUE les frais de laboratoire pour le carottage et les frais d'ingénieur totalisent 1 304,96\$ taxes incluses sont à la charge de Construction et Pavage Boisvert inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la recommandation de paiement de l'ingénieur Ghyslain Lambert et autorise le paiement de 2 767,81\$ taxes incluses à Construction et Pavage Boisvert inc. qui équivaut à la retenue moins les frais de carottages et d'ingénieur. Le montant sera payé à même le fond des Carrières et Sablières.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

138-06-21

CPTAQ - LES ENTREPRISES C. ARSENAULT

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation présenté à la CPTAQ par Les Entreprises C. Arsenault inc, pour le renouvellement et regroupement des autorisation pour l'exploitation d'une sablière et l'utilisation de remblai de sol non contaminés pour la restauration d'une partie de la sablière pour les lots 5 334 599, 5 335 458, 5 334 598, 5 334 600, 5 334 816, 5 334 814, 5334 813, 5 334 608, 5 334 611, 5 334 623, 5 334 606;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse faite par l'inspecteur en urbanisme sur la conformité de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de Les Entreprises C. Arsenault inc., pour le renouvellement et regroupement des autorisation pour l'exploitation d'une sablière et l'utilisation de remblai de sol non contaminés pour la restauration d'une partie de la sablière pour les lots 5 334 599, 5 335 458, 5 334 598, 5 334 600, 5 334 816, 5 334 814, 5334 813, 5 334 608, 5 334 611, 5 334 623, 5 334 606. D'autre part, le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont appuie la présente demande conditionnellement à ce que toutes les conditions exigées au dossier de la Commission soient respectées.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

139-06-21

CPTAQ – LOT 5 681 971

CONSIDÉRANT la demande de régularisation des nouveaux propriétaires du lot 5 681 971;

CONSIDÉRANT QU'en 2015, M. Roch Bergeron cédait le lot 5 681 971 à Mme Rose-Estelle Lacoursière et qu'une demande à la CPTAQ devait être faite pour régulariser son titre de propriété concernant ce lot;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été faite en 2015;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour lotissement d'un lot en zone agricole doit être faite pour régulariser la situation auprès de la CPTAQ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, informe la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec que la demande est conforme à ses règlements et appuie le lotissement du lot 5 681 971.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

140-06-21

PETITION POUR BRANCHEMENT AU RESEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE les résidents du rang Philibert, une partie d'Augusta et de Paul-Lemay ont déposé une pétition relative au branchement du réseau d'aqueduc de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les motifs de la pétition sont le manque d'eau, eau de mauvaise qualité, baisse de la valeur des maisons, impossible de faire une lessive de blanc, usure prématurée de la tuyauterie, réchauffement climatique qui entraîne une baisse de la recharge des nappes d'eaux souterraines et ajout de borne-fontaine pour une diminution des coûts d'assurance;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la demande et une étude du dossier sera faite. Monsieur Denis Bergeron se porte volontaire à prendre le dossier en charge.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

141-06-21

DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT POUR INSPECTION DES BORDS DE CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE des sablières se trouvent dans les rangs St-Charles, Waterloo, Paul-Lemay et Augusta;

CONSIDÉRANT QUE des arbres ont été coupés et remplacés par des tas de sable;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont demande au ministère de l'Environnement d'inspecter les bords de chemins à savoir si les sablières respectent les distances minimales entre les chemins publics et leurs exploitations.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

142-06-21

DEMANDE DU GROUPE DE SHUFFLEBOARD

CONSIDÉRANT de la demande du groupe de shuffleboard sur l'ouverture du bloc sanitaire lors de leurs activités de shuffleboard.

CONSIDÉRANT QUE le bloc sanitaire est un bâtiment municipal et sous sa responsabilité et que nous sommes encore en période de pandémie et assujetties aux mesures sanitaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devrait faire la désinfection plusieurs fois par quart de travail par les employés;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont refuse la demande et laisse le bloc sanitaire fermé pour le moment.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

143-06-21

DEMANDE DU CERCLE DE FERMÈRES

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières demande de reprendre leurs activités dans le local de l'édifice municipale;

CONSIDÉRANT QUE le local des Fermières et sous la responsabilité de la Municipalité et que nous sommes encore en période de pandémie et assujetties aux mesures sanitaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le Cercle de Fermières à se rendre au local les lundis, mardis et jeudis entre 8h et 16h pour le moment. Un maximum 2 personnes sera autorisé dans le local. Les mesures sanitaires devront être respectés. La salle des Loisirs n'est pas accessible.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

144-06-21

BIBLIOTHÈQUE – PROJET CALQ

CONSIDÉRANT QUE les activités pourront reprendre à compter du 7 juin lors du passage en zone jaune;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise l'activité de rédaction d'une histoire en collaboration avec une auteure jeunesse de la Mauricie pour le projet CALQ. La salle des Loisirs sera réservée exclusivement pour ce projet. La désinfection devra être fait par les organisatrices de l'activité.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

145-06-21

DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

IL EST PROPOSÉ UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, M. Constant Awashish, Grand chef du Conseil de la Nation Atikamekw ainsi qu'à la FQM.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

146-06-21

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h45.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 7 juin 2021.

Isabelle Plante,
Directrice générale et secrétaire-trésorière